



sur internet :

E.mail : mairie-chabons@wanadoo.fr

www.chabons.fr

Bulletin N° 167

Septembre 2010



Pour le prochain Numéro

Date limite de dépôt des articles :
Samedi 18 Septembre 2010

Au secrétariat de mairie pour
une parution le 04 et 05 Octobre

Pour les articles,
mail : communication.mairie@chabons.fr

Devoirs de rentrée



Pour tous ceux qui travaillent, étudient ou bien s'engagent dans la vie sociale sous toutes ses formes, la rentrée de septembre signifie un vrai recommencement. Chacun s'y prépare à sa manière, pour ce qui le concerne.

Pour une municipalité, la véritable rentrée coïncide aussi avec la rentrée scolaire et associative.

Les chantiers concernant la voirie (assez conséquents cette année) ont repris et entrent dans leur phase terminale. A plusieurs reprises, ils ont nécessité que soient fermés temporairement certains réseaux ou voiries, occasionnant une gêne certaine. Je tiens à remercier l'ensemble des usagers et surtout les riverains pour leur patience en ces circonstances.

Ce sera encore le cas à partir de mi-septembre pendant un mois pour la réfection complète de la voirie du chemin du Faubourg avec la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales.

Sur le plan scolaire, tout est mis en œuvre pour préparer l'accueil d'une nouvelle 8^e classe avec l'installation d'un bâtiment provisoire.

L'autre dossier important de cet automne est la préparation de l'extension du groupe scolaire. Le sujet est d'importance avec l'augmentation des effectifs scolaires et aussi la nécessité d'agrandir la cantine

Le nouveau quartier intergénérationnel de l'Orge verra ses premières livraisons de logements fin octobre prochain. Enfin n'oubliez pas les journées du patrimoine les 18 et 19 septembre et donc l'occasion de mieux découvrir les richesses de Chabons et de ses environs. Bonne rentrée à tous.

Didier RAMBAUD

Sommaire

Infos Municipales

- Compte-rendu Conseil Municipal 02/07
- Bibliothèque Municipale
- Etat Civil 2010 : janvier à juin

Intercommunalité

- Loterie intercommunale : du 2 au 17/10
- Permanences de la C.C.B.E.

Infos Pratiques

- Déclaration obligatoire des détenteurs d'équidés
- La mouche du brou de la noix
- Vente à domicile : « appel à prudence ! »
- La C.P.A.M. proche de ses assurés

Echos des Associations

- L.E.A.P. de Chabons : réussite aux examens
- Catéchèse
- Conscrits de Chabons
- Domicile collectif ADMR La Touvière
- Recrutement au Stade Chabonnais
- Espace Kineform
- ALR « Les Gands Lynx » : roller hockey
- Union Chabonnaise : activités rentrée 2010
- Agenda

Dernière page :

Remise des dicos au CM2

+ Spécial En Direct du Patrimoine

Infos Municipales

Compte-rendu du Conseil Municipal

Voici un extrait du compte-rendu du Conseil Municipal de Chabons qui s'est tenu le 2 Juillet dernier.

1 - AFFAIRES GENERALES

1.1 Mandat au Centre de Gestion de l'Isère afin de développer un contrat cadre d'action sociale mutualisé au profit du personnel territorial.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure de marché public négocié engagée par le Centre de Gestion de l'Isère.

La Commune pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

Ces contrats auront les caractéristiques essentielles suivantes :

- Lot 1 : Protection santé complémentaire
- Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie
- Lot 3 : Garantie dépendance

Adoptée à l'unanimité.

1.2 Renouvellement conventions locations précaires terrains communaux

La Commune, propriétaire de parcelles non cultivables ou dont la destination agricole doit être changée à terme, autorise depuis quelques années l'utilisation des dites parcelles par des agriculteurs ou particuliers par convention d'occupation précaire d'une durée d'un an.

Le Maire propose de renouveler les conventions suivantes :

- Parcelle AV 307 lieudit "l'Épinay" de 781 m²
- Parcelle AR 174 lieudit "sous l'église" de 5 000 m²
- Parcelle ZA 65 lieudit "le Liers" soit 9 668 m²

Adoptée à l'unanimité.

2 - FINANCES

2.1 Critères d'attribution de subventions complémentaires 2010

Le Maire rappelle

- que la Commune va percevoir pour la première fois une dotation de solidarité communautaire de la part de la C.C.B.E. ;

- que le conseil a décidé qu'une partie de cette dotation (environ 5 000 €) serait consacrée au soutien de la vie associative (débat du 5 mars 2010) ;

- qu'une commission a été constituée pour définir les critères d'attribution de ces subventions pour l'année 2010 (débat du 26 mars 2010).

Voici les critères que propose d'appliquer la commission pour être bénéficiaires ; les associations doivent

- avoir leur siège à Chabons ou être issue d'une fusion comprenant une association chabonnaise.
- s'occuper d'enfants (objet à vocation éducative)

Le conseil propose de rajouter le critère suivant :

- application d'un bonus pour les associations qui respectent les consignes d'utilisation des locaux de l'ensemble sportif.

Ces critères sont adoptés à l'unanimité.

2.2 Vote subventions complémentaires 2010

Sur les 4 associations répondant aux critères ci-dessus (Union Chabonnaise, Stade Chabonnais, Terres Froides Basket, Les Grands Lynx), 3 ont communiqué leur effectif.

Il est donc proposé de fixer ainsi les sommes allouées :

- Union chabonnaise = 1 250 €
20 € + bonus 5 € par 50 enfants
- Stade Chabonnais = 1 475 €
même somme multipliée par 59 enfants
- Terres Froides Basket = 450 €
même somme multipliée par 18 enfants

Adoptée à l'unanimité.

Infos Municipales

2.3 Vote subvention atelier d'éveil de Colombe

Pour la première fois en 2009 l'atelier d'éveil de Colombe, en difficulté financière, avait sollicité chaque commune de domicile des enfants accueillis pour une subvention d'équilibre au prorata de la fréquentation. Chabons a accepté de verser la somme de 1 430 €.

Cette structure vient de renouveler sa demande de subvention pour 2010, dernière année car à partir de 2011 cette activité relèvera de la compétence de la C.C.B.E.

Le Maire propose de maintenir la subvention 2010 à hauteur de 2009 alors que le montant demandé est nettement supérieur.

Adopté par 8 voix pour, 3 contre et 4 abstentions.

3 - AFFAIRES SCOLAIRES

3.1 Création 8^e classe école publique (3^e maternelle)

L'Inspection Académique a confirmé l'attribution d'un poste d'enseignant pour une 3^{ème} classe de maternelle à la rentrée de septembre.

Une demande a été faite au Conseil Général de l'Isère pour l'attribution d'un bâtiment démontable double pour une location annuelle de 10 000 €.

Un bâtiment devrait pouvoir nous être livré et mis en place. Il restera à prévoir les aménagements extérieurs, la pose du sol intérieur et les sanitaires (possibilité d'acheter l'équipement d'occasion).

A titre d'information et suite à un accident survenu sur les jeux extérieurs de l'école, les enseignants ont confirmé que ces jeux sont tout à fait sécurisés.

3.2 Heures complémentaires adjoints d'animation

Lors de l'année scolaire 2009/2010, il a été attribué des heures complémentaires aux adjoints d'animation pour compenser la réduction du temps de travail de l'ATSEM. Cet agent vient de renouveler sa demande de temps partiel pour l'année scolaire 2010-2011 ; il est proposé de reconduire l'attribution d'heures complémen-

taires aux adjoints d'animation pour la durée du temps partiel accordé.

Adopté à l'unanimité.

3.3 Modification du règlement de la cantine

Pour la rentrée de septembre 2010, la commission cantine fait des propositions de modification au règlement de la cantine scolaire, concernant :

- Les règles à respecter pour les inscriptions exceptionnelles
- Les pièces à fournir au dossier d'inscription
 - ✓ Fiche règles de vie (discipline)
 - ✓ Certificat médical si allergie
 - ✓ Justificatif du QF

Adopté à l'unanimité.

3.4

Actuellement le LEAP renégocie son contrat de prestation de la restauration. Concernant le contrat de la commune, le prestataire actuel propose une augmentation de 1.01 % qui sera acceptée sous réserve qu'il reste bien le prestataire du L.E.A.P..

4 - ETUDES

4.1 Extension groupe scolaire – choix du maître d'œuvre

Par délibération du 7 mai 2010, la commune a approuvé le lancement du programme pour les travaux d'extension du groupe scolaire de Chabons, avec une enveloppe financière prévisionnelle de 1 200 000 € TTC pour une surface construite d'environ 420 m² y compris le réaménagement de la cour de récréation. Elle a également désigné la SAEM Territoires 38 pour assurer la délégation de maîtrise d'ouvrage par voie de mandat.

La consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre a été lancée le 2 juin 2010 par Territoires 38 et la date de remise des offres fixée au 24 juin 2010.

Une commission s'est réunie en première séance, le 28 juin 2010, pour procéder à l'examen des candidatures et à l'enregistrement des offres.

La commission s'est réunie en seconde séance, le 1^{er} juillet 2010, pour procéder à l'examen du

Infos Municipales

rapport d'analyse des offres établi par le mandataire, Territoires 38.

Cette commission a proposé d'attribuer le marché pour la mission de maîtrise d'œuvre à ARCANÉ Architectes, 10 rue Germain à Grenoble, pour un montant de 115 000 € HT.

Adoptée à l'unanimité.

5 - QUESTIONS DIVERSES

➤ Zone Grand Champ

Le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique la création de la zone artisanale « Grand champ ».

La C.C.B.E. est donc autorisée à acquérir soit à l'amiable soit par voie d'expropriation les terrains nécessaires à la réalisation de cette opération, ce dans un délai de 5 ans.

➤ Portage repas La Touvière

La demande de subvention de La Touvière pour son service portage de repas à domicile a été transmise au C.C.A.S. Le Maire donne donc lecture de la lettre du C.C.A.S. donnant sa position :

« Le prix de repas facturé devrait correspondre au prix de revient, livraison comprise.

Ensuite, les bénéficiaires domiciliés sur Chabons pourraient s'adresser au C.C.A.S. pour une participation financière. »

➤ Prévention jeunes

Le Maire signale que la rencontre avec les jeunes, dans le cadre d'une action de prévention contre les incivilités, semble porter ses fruits.

C. COMBALOT fait un compte rendu de l'après-midi du 12 juin où le S.I.G.M.A.S., en collaboration avec la Commune, a organisé une opération destinée à faire connaître ses animateurs et ses activités destinées aux 11-17 ans : 14 jeunes ont participé (12 de Chabons, 2 d'Oyeu, 8 filles - 4 garçons) et 7 sont restés pour le repas pizza préparé par eux-mêmes.

6 - COMPTE RENDU ADJOINTS ET CM DELEGUES

2^e adjoint

➤ Logements de l'Orge

- Les logements sont en cours d'attribution

- Concernant l'éclairage public, seule la demande de lampes basse consommation a été prise en compte (le choix des candélabres n'a pas été revu)

➤ Urbanisme

- Une demande de permis de construire a été refusée (bâtiment aspect agricole en zone urbaine)

- L'analyse des permis de construire accordés en 2008, montre que la moyenne des surfaces de parcelles est d'environ 580 m², pour 2009 elle est d'environ 900 m²

3^e adjoint

➤ **Les enrobés** sont faits à 80 % (2^e passage car de nouveaux dégâts)

➤ **Rue de la Paix** : le marquage d'un cheminement piéton sera réalisé de la rue de l'église jusqu'à la départementale

➤ **Travaux prévus à la rentrée :**

- impasse de l'Orge (prise en charge C.C.B.E.)
- chemin du faubourg : prévoir l'information des riverains et les formalités d'alignement
- chemin du Gourgourou (eaux pluviales)

➤ **Commission bâtiments**

- Prévoir un dépassement sur les travaux d'aménagement des vestiaires du gymnase mais qui peut être absorbé dans l'enveloppe globale travaux bâtiments.

Conseiller délégué au cadre de vie

- Les travaux sur les terrains de foot ont été faits : terrain d'honneur, sablage aération ; ancien terrain ré-engazonnement. Un employé communal assurera l'arrosage dans le cadre d'une prestation spécifique.

- Un devis de 549 € a été accepté pour la clôture du passage mitoyen commune/lotissement Myosotis. Ce passage devra être fermé tant qu'il n'y aura pas l'accord de rétrocession gratuite à la Commune de la voirie interne.

Infos Municipales

Conseiller délégué à l'environnement

Le rendu de l'étude de faisabilité de la chaufferie bois sera présenté le 9 juillet;

Conseillère déléguée à la culture

- Quelques chiffres : 99 inscrits à la newsletter – une moyenne de 30 visiteurs/jours sur le site.
- 14 enfants inscrits à l'atelier cinéma (8 de chabons 6 extérieurs)
- La date limite du concours photo a été repoussée compte tenu des aléas climatiques
- Bibliothèque :
 - Dans le cadre de la MTR il faudra harmoniser les tarifs d'adhésion. Pour Chabons il faudra augmenter (ce qui se justifie par une nouvelle prestation, le prêt de CD et de DVD, en réseau)
 - Aménagement bibliothèque : Il sera demandé à Territoires38 de faire une étude financière

Délégué C.C.A.S.

- Le C.C.A.S. travaille sur :
- La préparation du prochain téléthon
 - Un Projet de versement d'une subvention à une association d'élus pour l'aide aux communes sinistrées du Var.

Prochaine Réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion du Conseil Municipal de CHABONS aura lieu

**Vendredi 1er Octobre
2010**

à 20 H 30

en Mairie - Salle du



Bibliothèque Municipale



HORAIRES D'OUVERTURE au public

7, rue de l'Eglise (Mairie)



Mardi de 16 H 00 à 18 H 30

Samedi de 14 H 00 à 16 H 00

Les Nouveautés

- *Le livre des morts* Gleen Cooper
- *Une mère sous influence* Patricia Mac Donald
- *Entre les morts* Jeff Abbott
- *L'empreinte des amants* John Connolly
- *Sans laisser d'adresse* Harlan Coben
- *L'horizon* Patrick Modiano
- *Céline* Marie de Palet
- *Sashenka* Simon Montefiore
- *Easculpius* Andrea H. Japp
- *Les écureuils de Central Park* Katherine Pancol
- *La fille de papier* Guillaume Musso
- *Là où les chemins nous mènent* Belva Plain
- *Invisible* Paul Auster
- *Anticancer tome 2* David Servan Schreiber
- *L'imposture climatique* Claude Allègre
- *Chopin l'impossible amour* Eve Ruggieri
- *Le quai de Ouistreham* Florence Aubenas
- *L'extravagant voyage du jeune et prodigieux TS Spivet* Reif Larsen
- *Paradise l'intégrale* Sokal
- *Loulou de Montmartre* Françoise Boubliil
tomes 6 - 7 - 8
- *Les dragons de Nalsara* Marie-Hélène Delval
tomes 1 à 6

**Nombreux choix de livres aussi
pour les Jeunes dont :**
Documents, Bandes Dessinées,
Albums.



Infos Municipales

Etat Civil - Année 2010

de Janvier à Juin

Naissances

Bienvenue

13 Janvier

Enola DE OLIVEIRA
Chemin des 4 Routes

5 Février

Marie PUGET
Chemin de La Combe

26 Mars

Léane BONIN
Chemin du Bessey

6 Avril

Titouan GIMENEZ
Chemin de Saint Sixte

8 Avril

Solène ANSELME
Chemin du Lac

1er Mai

Eléonore PERTIN
Chemin de la Gand-Vie

17 Mai

Hadrien MICHEL
Chemin de Viaillère

19 Mai

Léane VILA
Chemin du Bessey

23 Mai

Yonha BUSTAMANTE
Chemin du vieux platane



Décès

Nous ont quittés

31 Janvier

Jeanne BONIN
84 ans - Route de Grenoble

3 Février

Joséphine COLLIAT
née **BRET**
94 ans - Chemin du Cariève

21 Février

Marguerite RIVAL
née **VIAL-MOLLY**
91 ans - Route de Grenoble

11 Mars

Yvonne MICOUD
née **Christoud**
78 ans - Route de Grenoble

24 Mars

André TARET
82 ans - Chemin de Rossatière

15 Avril

Juliette GUILLERMIN
née **ANSELME**
84 ans - Rue de La Poste



Mariages

Félicitations

20 Mars

Christophe PORRETTA
Sylvia DE ASCENCAO
Rue du Gymnase

19 Juin

Eric MOLLARET
Jacqueline BERNARD
Chemin du Faubourg

20 Juin

Julien EL HAJJI
Laëtitia BELLO
Chemin de Beauregard



Intercommunalité

**Loterie Intercommunale
« Tout près de chez vous ! »**

**du 2 au 17 Octobre 2010
en Bièvre Est**

Le saviez-vous ?

46 % des 4 000 emplois en Bièvre Est sont générés par le secteur du commerce et de l'artisanat.

Pour valoriser cette économie résidentielle, la Communauté de Communes de Bièvre Est, **avec l'appui de près de 80 commerçants et artisans du territoire organise la 2e édition de la Loterie Intercommunale « Tout près de chez vous ! ».**

Les commerçants et artisans des 13 communes de Bièvre Est dont la commune de CHABONS donneront ainsi la possibilité à leurs clients de participer du 2 au 17 octobre à cet événement et de gagner de nombreux bons d'achat d'une valeur allant de 50 à 1 500 €.

A travers cet événement, les commerçants et artisans participants souhaitent remercier la fidélité de leurs clients mais également permettre aux nouveaux arrivants sur le territoire de découvrir le commerce et l'artisanat de proximité.

Et puis, ne l'oublions pas, consommer « Tout près de chez vous ! », ce n'est pas simplement trouver une qualité de service et d'accueil mais c'est aussi favoriser une démarche de développement durable.

La liste des 80 commerçants et artisans participant à cette 2e édition de la loterie intercommunale sera consultable sur le site

www.cc-bievre-est.fr

à partir de la mi septembre



Permanences de la C.C.B.E.

- Consultance Juridique

Maître Michèle GIROT-MARC vous écoute et vous conseille gratuitement :

**le Samedi de 9 H à 12 H sur rendez-vous
auprès de la C.C.B.E. 04.76.06.10.94**

Prochaines dates :

11 Septembre Mairie du Grand-Lemps
16 Octobre en Mairie de Renage

- Consultance Architecturale

Vous souhaitez construire ou faire des travaux, M. Marc VAUQUOIS, architecte, vous écoute et vous conseille gratuitement :

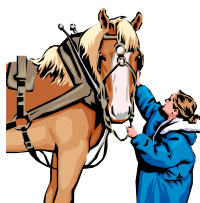
**le Vendredi de 14 H à 16 H sur rendez-vous auprès
de la C.C.B.E. 04.76.06.10.94**

Prochaines dates :

17 Septembre en Mairie de Bizonnes
24 Septembre en Mairie du Grand-Lemps

Infos Pratiques

Déclaration obligatoire des détenteurs d'équidés



Le décret n° 2010-865 du 23 juillet 2010 (publié au Journal Officiel du 26/07/210) indique que **tout détenteur d'équidé(s), aussi bien professionnel que particulier a l'obligation de se déclarer** auprès de l'Institut français du cheval et de l'équitation (I.F.C.E.), en précisant le(s) lieu(x) de stationnement d'équidé(s) dont il est responsable.

Un arrêté en date du 26 Juillet 2010 et paru le 6 août 2010 vient fixer les conditions de déclaration des détenteurs d'équidés et des lieux de stationnement.

Tous ont 6 mois (soit jusqu'au 25 janvier 2011) pour se mettre en règle.

Site I.F.C.E. www.haras-nationaux.fr
ou www.frgdsra.fr pour tous renseignements

Objectif : Le principal objectif de cette déclaration est d'ordre sanitaire. Cette démarche vise à répertorier un lieu accueillant des équidés et non pas les mouvements des équidés qui y transitent. Cette démarche est complémentaire de l'obligation d'identification par puce (transpondeur) électronique des animaux.

Qui est considéré comme détenteur ?

Le détenteur d'équidé(s) est une personne physique ou morale responsable d'un ou de plusieurs équidés, propriétaire ou non, à titre permanent ou temporaire, y compris lors d'un marché, d'une exposition, d'une compétition, d'une course ou d'un évènement culturel. **Concrètement, il s'agit du responsable d'un lieu où sont stationnés des équidés.**

La mouche du brou de la noix



La mouche du brou

Communiqué de la
Préfecture de la région Rhone-Alpes
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

Des adultes de la mouche du brou de la noix (*rhagoletis completa*) viennent d'être découverts sur notre commune, dans le cadre du plan de surveillance mis en œuvre cette année.

Le suivi des vols et l'identification des communes contaminées sont basés sur un réseau de 1 000 pièges permettant de cibler les déclenchements de traitements dans la commune en fonction des résultats de piégeage prouvant l'émergence de l'insecte.

Les traitements contre la mouche du brou sont obligatoires.

Le développement de la mouche se fait par foyer et les dégâts constatés sur des parcelles non traitées peuvent représenter 50 à 80 % de pertes de récoltes.

Les caractéristiques principales à distinguer outre sa taille de 7 à 8 mm de long sont la couleur du thorax brun orangé et les bandes noires très épaisses sur les ailes et notamment celle en forme de « L » à l'envers en bout d'aile.

En conséquence, **il est demandé aux détenteurs de noyers de la commune de réaliser des traitements de type insecticide dès à présent**, sur tous les arbres en verger ou non situés sur le territoire en se conformant aux dates proposées et en utilisant l'une des spécialités phytosanitaires (voir liste des spécialités sur internet).

Les avis de traitements ainsi que toutes les informations utiles sur le suivi de la mouche sont consultables sur notre site internet

www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

Des contacts sont également établis avec la D.D.A.F. de l'Isère, ainsi que la D.D.S.V. et les organisations professionnelles apicoles pour informer sur les produits utilisés et les dates de traitement.

Infos Pratiques

Vente à domicile : « Appel à la prudence »

« Nul n'est censé ignorer la loi »

Petit rappel pour éviter de gros ennuis !



L'activité de vente à domicile est réglementée depuis 1972 (loi du 22 décembre 1972).

Cette réglementation est aujourd'hui codifiée dans les articles L.121-21 et suivants du Code de la Consommation et doit être impérativement respectée à la fois par l'entreprise et par le vendeur.

L'entreprise est en effet civilement responsable des vendeurs qui agissent pour son compte.

Le dispositif légal comporte 3 volets de mesures :

1 - Un bon de commande conforme doit comporter :

- le nom du vendeur,
- Le nom et l'adresse du fournisseur (c'est-à-dire l'entreprise de vente directe qui commercialise les produits),
- l'adresse du lieu de conclusion du contrat,
- la désignation complète des produits,
- les conditions d'exécution du contrat doivent être mentionnées, notamment s'agissant des conditions de la livraison (délai, lieu, modalités...) ou d'exécution de la prestation de service,
- Le prix global à payer et les modalités de paiement,

La reproduction intégrale des articles L.121-23, L.121-24, L. 121-25 et L. 121-26 de Code de la Consommation,

Le bon de commande doit être daté et signé de la main même du client,

Le bon de commande doit impérativement comporter un formulaire détachable de rétractation.

2 - un délai de rétractation pour le client

Le délai légal de rétractation est de 7 jours pour renoncer à la commande, sans avoir à se justifier.

Le client peut exercer ce droit en envoyant par lettre recommandée avec AR le formulaire détachable de rétractation imprimé sur le bon de commande à l'adresse indiquée sur celui-ci.

Il n'a plus alors aucune obligation vis-à-vis du vendeur et de l'entreprise.

Le décompte du délai de 7 jours : le délai commence à courir le lendemain du jour de la commande pour se terminer le 7^e jour écoulé. Attention, si le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au 1^{er} jour ouvrable suivant inclus.

3 - l'interdiction de recevoir un paiement pendant le délai de rétractation

Pendant toute la durée du délai de rétractation, aucun paiement sous quelque forme que ce soit ne peut être exigé ou obtenu du client.

Peu importe que la livraison ait ou non été déjà effectuée, la remise au vendeur d'un moyen de paiement, quel qu'il soit (chèque, autorisation de prélèvement, numéro de carte bancaire ou espèce), ne peut intervenir qu'à l'issue du délai de 7 jours et seulement si le client ne s'est pas rétracté.

Espérant que ce petit rappel vous permettra de ne faire que des achats consentis.

La C.P.A.M. proche de ses assurés



Votre conseiller en assurance maladie,

M. Gilbert GRISETTI

vous accueille **le Jeudi de 9 H à 10 H**
à la Salle du Conseil
de la mairie de CHABONS

Attention !

Prochaine permanence le 16 septembre
(actuellement en congés)

Un numéro tout simple 3646 pour joindre votre caisse.

Echos des Associations

L.E.A.P. de Chabons « Le Vallon - Bonnevaux » :

Belle réussite aux examens pour les élèves du Vallon

Les élèves de CAPA Services en milieu rural ont totalisé un taux de réussite de 91 %. En effet, un seul échec a été enregistré sur un effectif de 30 élèves environ.

Quant au BEPA Secrétariat Accueil et au BEPA Services aux Personnes, ils ont respectivement atteint un taux de 93 % et de 87 %.

Pour ce qui est du Bac Pro Secrétariat et Bac Pro Commerce en formation continue, le taux de réussite s'élève à 100 %.

On ne note qu'un seul échec en Bac Pro Secrétariat formation initiale.

Le CAPA Petite enfance - formation préparée en formation continue - enregistre un taux de réussite de 80 %.

Gageons que les futurs élèves du CAPA Travaux paysagers qui se met en place dès la rentrée prochaine obtiendront des taux équivalents à ceux enregistrés dans les autres domaines dans ce lycée.

Catéchèse

Paroisse Notre Dame de
Milin - Chabons

Pour la prochaine rentrée 2010 / 2011, les inscriptions des enfants de CE1 - CE2 - CM1 et CM2 pour la catéchèse auront lieu :

**Mercredi 15 Septembre 2010
De 13 H 30 à 17 H**

À la salle de La Cure - 1er étage
22, rue de l'église à CHABONS

Renseignements auprès de
Liliane GUILLERMIN
1, rue de la Paix - CHABONS
au 04.76.65.16.27.

N'hésitez pas à appeler ! Un grand merci d'avance aux mamans qui peuvent s'engager cette année...

Conscrits de Chabons

Voque Annuelle

24, 25 et
26 Septembre



Les conscrits de Chabons vous invitent à venir participer à leur vogue annuelle qui se déroulera les 24, 25 et 26 Septembre 2010 vers l'ensemble sportif.

Ils vous informent également qu'ils passent depuis le 13 août dernier et ce jusqu'à la fin septembre à domicile pour

**la vente de leur
traditionnelle brioche.**

Réservez-leur le meilleur
accueil possible !



**Les jeunes chabonnais et chabonnaises,
nées en 1991, 1992 et 1993 peuvent
encore faire partie des conscrits.**

Ils doivent contacter
Séverine BERNARD-COLOMBAT
au 06.37.85.71.56
ou Marine VIAL au 06.01.45.08.07.

Par avance, les conscrits remercient toutes les personnes qui participeront à leur manifestation.

Echos des Associations

Domicile Collectif A.D.M.R. La Touvière

Le mois de juin a été riche en animations au Domicile Collectif A.D.M.R. La Touvière.

Le 7 Juin : Orgue de Barbarie avec Denise l'une de nos fidèles bénévoles,

Le 9 : les patoisans de Flachères :

Nous vous laissons le soin de traduire ce texte :

« l'hitoi d'an cura de FLACHERES, la cigale ave la fermi, la sanson d'au bla d'or, Lou Patoisants ne zen fé passa una bonne aveprena ! »

(réponse dans le prochaine numéro),

Le 14 : sortie restaurant à l'Auberge des 4 vents à Gillonnay (prochaine sortie à la journée programmée en septembre)

Le 28 : Chorale Amitié et Loisirs de Doissin

Les mois de juillet ainsi que celui d'Août ont également été très festifs en commençant par

Le 2/07 : soirée barbecue organisée avec les résidents, le conseil d'administration local et fédéral, le personnel et des élus pour fêter le 15e anniversaire de La Touvière.

M. Geoffroy DE VIRIEU a accepté notre invitation et nous a honorés de sa présence.

le 27/07 : la chorale Liers et Chansons est venue passer un après-midi avec les résidents

le 29/07 : comme chaque dernier jeudi, furent fêtés les anniversaires du mois, en présence des fidèles bénévoles venues animer les chants et les histoires drôles.

Le 2/08 : après-midi orgue de barbarie

Le 15/08 : Temps fort de l'année avec la fête champêtre : un grand nombre de participants malgré une météo incertaine.... La messe, officée cette année encore par le Père Gérard BARBIER, responsable des missions africaines de Lyon, a pu se dérouler sous



un rayon de soleil. La vente d'enveloppes surprises a connu un véritable succès et 141 repas ont pu être servis dans le parc où chacun a pu apprécier le buffet irréprochable de notre chef alsacien.

Une grande mobilisation des bénévoles et amis de La Touvière, avant, pendant et après la fête ont permis que cette manifestation reste un succès.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'année prochaine !

A la fin août : un voyage d'une journée à Aix-les-Bains avec nos résidents.

A tous un grand merci de répondre présents à nos invitations pour améliorer le quotidien de nos résidents.

Le Conseil de vie sociale, composé de bénévoles du Conseil d'Administration, de familles de résidents, de personnel, et de la responsable, se réunit régulièrement pour mettre en œuvre ces animations qui permettent de créer du lien avec les résidents.

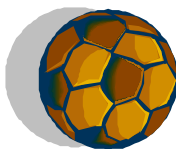
Nous vous rappelons que **nous assurons un service d'accueil à la journée pour toute personne dépendant d'un GIR 6, 5 ou 4.**

Nous assurons aussi le portage des repas livrés à domicile.

**Pour plus de renseignements,
vous pouvez contacter La Touvière
Tél. 04.76.65.06.58 (heures de bureau)**

Echos des Associations

Recrutement au Stade Chabonnais



La nouvelle année sportive du **Stade Chabonnais** a déjà démarré puisque le club lance un appel à tous ceux qui désirent pratiquer le football avec des objectifs fédérateurs : la découverte de ce sport pour les plus jeunes, puis le plaisir de s'entraîner régulièrement et de participer à des plateaux, les rencontres de championnat et l'épanouissement de sa personnalité pour les adolescents pour ensuite en catégorie seniors choisir entre une pratique connotée avec un sport détente et une orientation vers la compétition et un dépassement de soi.

Des joueurs sont ainsi recherchés dans les catégories suivantes :

- U 6 : nés en 2005
- U 7 : nés en 2004
- U 8 : nés en 2003
- U 9 : nés en 2002
- U 10 : nés en 2001
- U 11 : nés en 2000
- U 12 / U 13 : nés en 1999 et 1998
- U 14 / U 15 : nés en 1997 et 1996
- U 16 / U 17 : nés en 1995 et 1994



les U17, symbole d'une équipe solidaire et motivée

En Seniors, une équipe réserve à la demande de quelques joueurs va être mise en place tandis que l'équipe fanion va tenter de jouer pour cette année encore les premiers rôles en championnat.

Le Stade Chabonnais vous attend donc avec impatience, des débutants aux joueurs confirmés, afin de participer à ce projet qui allie le plaisir de jouer ensemble à celui de pratiquer son sport favori.

**Pour tout renseignement, contacter
Denis PERON au 04.76.65.00.42**

Espace Kinéform



Venez nous rejoindre si vous souhaitez une gymnastique pour adultes de tout âge, dans la bonne humeur et le respect de la condition physique de chacun.

- Travail corporel à bases anatomiques
- pour mieux connaître son corps,
 - Reconstruire son harmonie articulaire en respectant au mieux l'anatomie
 - Retrouver plus de mobilité et d'équilibre,
 - Renforcer les muscles, et travailler les muscles profonds dorsaux et abdominaux avec la technique nouvelle des « abdos sans risques »,
 - Utiliser la respiration de manière optimisée

La méthode KINEFORM est spécifique pour entretenir la santé de votre dos et diminuer les souffrances dues aux dorsalgies.

Apprendre à maîtriser le phénomène naturel d'usure du corps : c'est possible

- Technique de soin
- Technique de prévention du mal de dos
- Technique de recherche d'un mieux être, en se prenant en charge par un travail régulier

Les cours reprennent à CHABONS les
Lundi matin 6 septembre à 9 H
Mercredi 8 septembre à 19 H
Salle de la Maison Rouge - impasse du cinéma

Pour tout renseignement, contactez :

**Marie-Françoise PROST-MEYER 04.76.05.96.90
Claire FLEURENT 04.76.91.60.86**

Echos des Associations

AIR : « Les Grands Lynx »

Qui sommes-nous ?

Nous sommes une association intercommunale de roller. Nous existons depuis près de 10 ans et comptons une soixantaine de licenciés de tout âge.



Quelles pratiques sportives développons-nous ?

Nous développons deux pratiques du roller :

Le roller fitness

Avec une section jeune et une section adulte
Toutes 2 encadrées par un Brevet d'Etat

Le roller in line hockey

Avec 3 équipes, dont une équipe benjamin, engagée en championnat de France

Quand nous entraînons-nous ?

Pour la **section roller hockey**, les entraînements sont basés principalement à BEVENAIS et LE GRAND-LEMPS :

Seniors : Mardi et Vendredi de 19H30 à 21 H 30

Juniors : Mercredi et Vendredi 19H30 à 21H30

Les jeunes : Mercredi 16H30 à 19 H

Et Samedi de 10 H à 12 H

Pour la **section roller fitness**, les entraînements sont basés à **CHABONS** :

Les jeunes : lundi 17H30 à 19H00

Nouvelle section !

École de patinage : samedi 12H à 13H30

Les loisirs adultes : Lundi 20H30 à 22H00

L'encadrement se fait par un brevet d'Etat ou BIF roller !!

Quel projet poursuivons-nous ?

Notre politique est orientée vers le rayonnement des différentes filières du roller au niveau local, nous nous donnons comme moyen la formation de nos cadres et la garantie d'une certaine convivialité au sein de notre association, permettant à chacun de progresser avec sérieux et plaisir.

Notre encadrement est composé de personnes expérimentées dans le monde du roller et surtout passionnées, s'investissant à fond dans cette pratique sportive.

Nous sommes soucieux du plaisir de chacun ainsi que du suivi de chaque joueur, afin de développer et de démocratiser la pratique du roller en s'installant durablement dans la Bièvre comme une place forte du roller hockey en Rhône-Alpes.

Quels sont nos résultats ?

Fort de notre formation, notre section roller hockey, a pu mettre en valeur 2 joueurs jouant en équipe de France ! Et un brevet d'Etat, jouant dans le championnat Elite à Montpellier.

Sans parler de nos cadets, qui en 2006, ont participé à la finale du championnat de France et ont terminé 4e ! Et plus récemment nos benjamins qui en 2008, sont allés jusqu'en demi finale du Championnat de France !

Le club des Grands Lynx est un des seuls clubs en France à posséder 4 arbitres nationaux !



Comment nous contacter ?

Il est possible de venir nous rencontrer pendant les entraînements, sinon n'hésitez pas à nous écrire par mail ou nous téléphoner

Christophe SMITT Président

Tél. 06.82.94.70.70

Mel smitt.rilh@gmail.com

Visitez notre blog, régulièrement mis à jour, où vous pouvez trouver des informations
<http://les-grands-lynx.over-blog.fr/>

Echos des Associations

Union Chabonnaise

Les activités proposées
pour la rentrée 2010

avec 2 nouveautés cette année

Pour les ENFANTS

Gymnastique artistique

En compétition

Pour s'épanouir, s'exprimer « à son plus haut niveau », acquérir le goût de l'effort en devenant l'artisan de sa propre progression et développer l'esprit d'équipe.



Section féminine à partir de 6 ans
Entraînements selon les groupes
au gymnase de CHABONS

Mardi	de 18 H à 20 H
Mercredi	de 18 H 30 à 20 H 30
Vendredi	de 18 H à 20 H
Samedi	de 9 H à 12 H

Responsable : Chantal BIESSY

Tarif annuel :
97 € catégorie des poussines
110 € catégories des jeunes et aînées

Eveil de l'enfant

En loisirs

Pour découvrir son corps, s'épanouir, progresser au travers de divers jeux collectifs, athlétiques, gymniques mais aussi jeux d'expression et d'opposition



Section mixte de 3 à 7 ans

Séances selon les groupes
à la salle des fêtes de CHABONS

Samedi	de 10 H 45 à 11 H 45
Samedi	de 12 H 00 à 13 H 00

Responsable : Emilie GODDARD

Tarif annuel : 86 €
pour une séance / semaine

Danse

Hip Hop, Salsa,

Danse actuelle



Nouveauté !

à partir de 6 ans
et suivant inscriptions

à la Salle de Maison Rouge à CHABONS
Mercredi de 14 H 00 à 15 H 00
ou de 15 H à 16 H

Responsable : Sonia GUEYZAL

Tarif annuel : 110 €
pour une heure de cours / semaine

Pour les ADULTES

Step et Renforcement musculaire

En loisirs

*Pour rester en forme
et tonique.*



Cours
à la salle des fêtes de CHABONS
Lundi de 18 H à 19 H
de 19 H à 20 H
de 20 H à 21 H

Responsable : Chantal RAMBAUD

Tarifs annuels : 122 € pour 1 H / semaine
190 € pour 2 H / semaine

Sport Boules

En compétition

Section féminine et masculine

Responsable : Jacky ROI

Tarif annuel : 39 €



Basket Vétérans

En loisirs et compétition

*Pour partager de bons
moments sportifs et conviviaux*



Entraînement
au Gymnase de CHABONS
Vendredi de 20 H 30 à 22 H 30

Responsable : Jean DHIEN

Tarif annuel : 45 €

Echos des Associations

Union Chabonnaise

Suite article page 14

Yoga

Nouveauté !



Cours
à la Salle de Maison Rouge
à CHABONS

Lundi de 9 H 30 à 10 H 45

au Centre Social de Le Grand-Lemps
Mardi de 15 H 00 à 16 H 15

à la salle des fêtes de CHABONS
Mardi de 18 H 30 à 19 H 45

Responsable : Lola MALLEIN

Tarif annuel : 140 €

Tarif dégressif pour ceux ou celles qui pratiquent plusieurs activités

Permanences

Les réinscriptions

Pour la Gymnastique, l'éveil de l'enfant et le yoga, les réinscriptions auront lieu le

Vendredi 10 Septembre 2010
de 18 H à 20 H
au Gymnase de CHABONS

Les nouvelles inscriptions

Pour la Gymnastique et l'éveil de l'enfant, elles auront lieu le

Samedi 11 Septembre 2010
de 14 H à 16 H
au gymnase de CHABONS

Et pour le yoga et la danse le

Samedi 11 Septembre 2010
de 16 H à 18 H
au Gymnase de CHABONS

AGENDA

Septembre



Mer 08 20 H - Assemblée Générale
Sou des Ecoles

Sam 18 Dim 19 Journées du Patrimoine
sur CHABONS

Programme : voir plaquette
insérée dans En Direct Chabons



Ven 24 Sam 25 Dim 26 Vogue annuelle, Buvette
animée par les Conscrits

Octobre

Sam 2 20 H - LOTO
Amicale des donateurs de Sang
Des Terres Froides
Salle du Vernay à OYEU

Dim 3 15 H - Match Football
Senior 2e division
CHABONS - HUERT 2

Informez-vous sur l'actualité de Chabons



Informez-vous sur l'actualité de votre commune en vous abonnant à notre lettre d'information !

Pour vous abonner, allez sur le site www.chabons.fr, puis sur la rubrique « vous abonner à notre lettre d'info », puis saisissez votre adresse mail.

Une demande de confirmation vous sera adressée par courrier électronique.

Actualités

Remise des dictionnaires aux CM2



Ce jeudi 1er juillet, Didier Rambaud, accompagné de quelques membres du conseil municipal, dont José Nickel, adjoint aux affaires scolaires, a remis un dictionnaire aux enfants scolarisés à Chabons, entrant en classe de sixième.

Sous le regard ému et fier de leur famille et des directrices des deux écoles, 32 enfants ont reçu un dictionnaire de langue française ou un dictionnaire bilingue anglais (selon leur propre choix).

Un stylo aux couleurs du site de la commune leur a aussi été remis.

Didier Rambaud a accueilli ces enfants dans un lieu symbolique pour ces futurs citoyens : la salle du conseil de la mairie. Il les a félicités pour leur parcours méritant au sein des écoles chabonnaises et leur a souhaité bonne continuation pour la suite de leur scolarité.

Après la traditionnelle photo souvenir, l'assemblée a partagé avec gourmandise le pot de l'amitié.

Directeur de Publication : Didier RAMBAUD

Dépôt Légal : Mairie de CHABONS

Comité de Rédaction : José NICKEL, Philippe CHARLETY, René DELLA-FLORA, Christine MAINGUENAUD, Isabelle RIVAL, Pascale GUY, Gilbert VEYET

Collaboration Technique : Sylvie VIAL

Imprimerie : Mairie de CHABONS

Secrétariat de Mairie

Lundi – Mardi – Vendredi

10 H – 12 H et 16 H – 18 H

Judi

09 H – 12 H et 16 H – 18 H

Samedi 09 H – 12 H